

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2012

Le 10 janvier 2012, à vingt heures trente, réunion en la mairie, du conseil municipal sous la présidence de Monsieur William LEMAIRE, maire.

PRESENTS : Messieurs William LEMAIRE, Jean-Paul CHEVALLIER, Madame Evelyne MAURY, messieurs Claude BELIN, Michel PHILIPPON, Sébastien BOYER , Jean-Pierre MUROT, Gérard ERB, Gérard FILLOT, Mesdames Evelyne DESCROT, Jocelyne CHARPENTIER, Sylviane PETIT.

MEMBRES EXCUSES :

Madame Marie-France LUX a donné procuration à Madame Evelyne MAURY
Monsieur Gérard LAUZERAY a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre MUROT
Monsieur Jean-Paul NOUBEL a donné procuration à Monsieur Claude BELIN

SECRETAIRE ELUE : Madame Evelyne MAURY

Monsieur le Maire demande de bien vouloir ajouter un sujet à l'ordre du jour du conseil :

- **Validation du périmètre de la ZDE.**

Accord à l'unanimité.

Approbation du compte rendu de la précédente séance du conseil municipal en date du 18 novembre 2011.

Adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Droit de préemption urbain non exercé :

- Parcelles AB 129-130 soit 266 m² – 3 Grande rue Saint Antoine
- Parcelles AC 164-165 soit 1056 m² – rue de la Croix Cassée
- Parcelles AC181-182-409-412 soit 2 393m² – 5 route d'Auxerre
- Parcelles AB 468-493 soit 382 m² – Bd du Nord/Grande rue St Antoine

Vau Galant :

Présentation du projet d'aménagement de Vau Galant établi par le prestataire privé la Sarl Legille et Thill.

100 parcelles construites ou non seront proposées à la vente en plusieurs tranches.

VALIDATION DU PERIMETRE DE LA ZDE

Suite à l'évolution de la réglementation et aux différentes remarques des communes concernées par la ZDE, un nouveau plan du périmètre a été établi. Un exemplaire a été remis à chaque conseiller.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 1 voix contre et 14 pour, approuve le nouveau périmètre de la ZDE comme arrêté en avril 2011.

EMPRUNT

Monsieur le Maire fait part au conseil que trois banques ont été consultées pour l'octroi d'un prêt de 500 000 € concernant la construction du restaurant scolaire.

Il a été reçu les deux propositions suivantes :

- La caisse d'épargne 500 000 € sur 15 ans à 5% avec une première échéance anticipée ce qui correspond à un taux de 4.47%. Paiement annuel.
- La banque populaire 500 000 € sur 15 ans à 4.45% avec une première échéance anticipée ce qui correspond à un taux de 3.982%. Paiement annuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- de retenir la proposition de la Banque Populaire Bourgogne Franche Comté
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Les fonds seront versés dès que possible et l'échéance anticipée sera réglée à la date indiquée par la banque.

FORET COMMUNALE – COUPE DE BOIS POUR L'ANNEE 2012

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité pour la parcelle 12 :

- demande le martelage anticipé de la parcelle, superficie: 15,44 ha
Motif : ouverture de cloisonnements tous les 25 m – EMC
- fixe la destination des produits comme suit :
 - o délivrance du taillis et des petites futaies
 - o puis délivrance de la totalité de la coupe
- nomme trois garants en cas de délivrance totale ou partielle de l'exploitation
 - 1- Monsieur Jean-Pierre MUROT
 - 2- Monsieur André DURAND
 - 3- Monsieur Gérard ERB
- décide la clause particulière :
 - o pour la délivrance : ouverture de cloisonnements d'exploitation (largeur 4m)

VENTE DE PARCELLES

1)

Lors du conseil municipal du 18 novembre 2011, il a été décidé de vendre la parcelle ZL 01 Les Grandes Vignes. Hors cette parcelle n'est pas un bien sans maître, elle appartient à l'Etat.

Par contre l'acheteur souhaite acquérir la parcelle ZL 22 « Les Grandes Vignes » pour 953 m2 au prix de 200.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- d'annuler la décision prise concernant la parcelle ZL 01 Les Grandes Vignes
- de vendre la parcelle ZL 22 les Grandes Vignes au prix mentionné ci-dessus.

2)

Un jeune agriculteur souhaite acquérir les parcelles suivantes :

- section B n° 131 – les Chailloux de 1 296 m2 au prix de 259.20 €
- section C n° 214 – la Côte à l’Ane de 270 m2 au prix de 54 €
- section C n° 351 – la Côte à l’Ane de 530 m2 au prix de 106 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité de vendre lesdites parcelles.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX APPARTENANT A LA COMMUNE POUR L’ORGANISATION DES PERMANENCES SOCIALES DU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire fait part au conseil de la convention de mise à disposition de locaux appartenant à la commune pour l’organisation des permanences sociales du conseil général.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Conseil Général de l’Yonne.

CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE A UN ORGANISATEUR SECONDAIRE POUR LA GESTION D’UN SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que les conventions de délégations sont très anciennes et ne sont plus adaptées. C’est pourquoi le Conseil général, par délibération de la commission permanente du 30 septembre 2011, a souhaité établir de nouvelle convention de délégation de compétence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité

- accepte la nouvelle convention de délégation de compétence à un organisateur secondaire pour la gestion d’un service de transport scolaire pour les circuits n° 1-2-3-4-5-6-8-9-49.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

CAUTION POUR LE TRI DES DECHETS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de sa réunion du 14 octobre 2011 il a été décidé de demander une caution de 50 € pour le tri des déchets lorsque le foyer communal est loué.

Il s’avère nécessaire de demander également une caution pour tous locaux municipaux qui peuvent être loués pour différentes manifestations.

Décision adoptée à l’unanimité.

TARIFS COMMUNAUX 2012

	2012
Affouage	17 €
Concession cimetièrè 15 ans	80 €
Concession cimetièrè 50 ans	190 €
Cavurne 15 ans	60 €
Cavurne 50 ans	110 €
Case-urne 30 ans	900 €
Case-urne 70 ans	1 700 €
Foyer communal Extérieur – Soirée/A-m	100 €
Foyer communal Extérieur – Journée	190 €
Foyer communal Extérieur – Week-end	380 €
Foyer communal Aillantais – Soirée/A-m	50 €
Foyer communal Aillantais – Journée	100 €
Foyer communal Aillantais – Week-end	180 €
Salle des fêtes Par jour	100 €
Mille Club Soirée ou journée (adulte)	50 €
Piscine Entrée	2.50 €
Piscine Abonnement 1 semaine	14 €
Piscine Groupe à partir de 10 personnes	1.50 €
Participation des communes frais scolarité	480 €
Marché Camion	60 €
Marché Le mètre linéaire	1 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- fixe les tarifs communaux 2012 aux montants mentionnés ci-dessus
- décide de porter la durée de concession des cases-urnes de 15 à 30 ans et de 50 à 70 ans
- décide d'appliquer ces nouvelles durées de concession à celles achetées depuis la mise en place du Colombarium.

AFFAIRES DIVERSES

- Aménagement de la zone industrielle
Une entreprise souhaite s'agrandir et une autre désire de venir s'installer à Aillant. Pour cela il est nécessaire de procéder à un bornage de parcelles et de créer une voie d'accès.
- Réaménagement du foyer communal
Présentation de l'étude de faisabilité pour la réhabilitation du foyer.